

COMMISSION TRIPARTITE DEPARTEMENTALE DU 7 JUIN 2018

La commission tripartite départementale sur les installations sportives des collèges de Gironde s'est réunie le 7 juin 2018.

Étaient présents : Mme Luquedey Directrice des collèges, M Moulié Directeur des Sports, Mme Boulay de la direction de l'Éducation, l'équipe de la Direction de l'Éducation (2 personnes), M. Du Verdier IPR EPS, Pierre Merret et Christian Pierrat du SNEP/FSU.

Cette réunion avait pour but de valider de façon définitive « le programme technique fonctionnel type des collèges 2018 ». Ce programme va concerner les 12 collèges qui vont être construits en Gironde dans les 4 années à venir (collèges 600 extensibles éventuellement à 700 élèves) et les 10 collèges qui vont être en réhabilitation. L'objectif de ce programme est d'aller vers l'autonomie des collèges en terme d'installations sportives et de ne plus dépendre des installations sportives municipales. Il a pour but également d'allier confort et sécurité des pratiques, d'améliorer la surveillance des vestiaires, de répondre à un besoin d'intimité (douches), de privilégier un usage mutualisé avec les clubs municipaux et de faciliter l'entretien des locaux.

Mme Boulay nous informe que ce programme a été validé par l'Assemblée des élus le 5 avril 2018. Elle nous informe également que le doublement de la salle multi-activités passant de 225 m² à 396 m² dans ce programme a suscité des débats dans cette Assemblée compte tenu de l'effort budgétaire que cela impliquait. Les arguments avancés par les services concernés et largement inspirés du SNEP/FSU ont finalement eu raison des réticences des élus.

Chaque collège disposera donc : d'un gymnase type C (optimisé SNEP/FSU) (44X24) ; d'une salle semi-spécialisée de 396 m² 22X18 (type SNEP/FSU) ; de 8 vestiaires (avec 4 douches individuelles dans chaque vestiaire : demande du SNEP/FSU) dont 4 dédiés aux filles et 4 aux garçons pour collège 600 extensible 700, de 6 vestiaires pour collège 600 ; un plateau sportif (3 terrains de basket en travers) avec une piste circulaire de 200m (4 couloirs revêtement en enrobé) et une aire de pentabonds (6 couloirs sur 20 m et 2 bancs près de l'aire de pentabonds : demande du SNEP/FSU).

Sur le gymnase type C, nous avons demandé qu'il soit agrandi pour obtenir un type E ce qui permettrait d'offrir aux futurs utilisateurs (scolaires et clubs) une SAE (Structure Artificielle d'escalade) en plus du terrain de hand-ball. En effet, compte tenu du fait que l'escalade sera aux prochains J.O. Il nous semble important d'anticiper la demande qui risque d'être importante pour cette activité. M. Du Verdier partage notre opinion. Nous avons même suggéré que le mur et la surface soit préparés sans forcément installer la SAE immédiatement. Nos deux propositions ont été refusées pour cause de surcoût financier trop important.

Concernant le gymnase type C optimisé, nous avons insisté sur la nécessité de prévoir des panneaux de basket-ball « rétractables » si possible électriquement sur les terrains en largeur afin de respecter les règles de sécurité (espace de dégagement sous les panneaux pour les joueurs de basket) et de ne pas perturber les activités telles que le badminton. En effet, ces panneaux étaient prévus installés fixement sur les murs du gymnase. Le CD a pris en compte ce besoin qui n'avait pas été anticipé jusqu'alors.

Nous avons souligné le progrès très important que l'on peut constater dans ce programme tout en déplorant la non prise en compte de nos demandes sur certains points et notamment les dimensions du gymnase que l'on aurait souhaité de type E avec une SAE et sur le revêtement de la piste que l'on aurait souhaité en synthétique.

Le CD justifie ce choix de revêtement des pistes par les coûts importants de construction et d'entretien des pistes synthétiques. De plus, la proposition du SNEP/FSU d'étaler sur 4 ans la construction de celles-ci n'a pas été prise en compte par le surcoût que cela impliquait.

M. Moulié souligne que le Conseil départemental (CD) incite également les communes ou communautés de communes à construire des installations sportives car le plafond de dotation passera de 300 000€ à 600 000€ avec un taux d'intervention passant de 30 % à 50 voir 60 % pour monter à 70 % dans le cas de projet intercommunal. De plus, il signale que les conventions d'utilisation à titre gratuit pour les collèges dans le cas d'un financement conjoint (entre le CD et la commune) qui sont actuellement de 20 ans passeraient à 10 ans pour prendre en compte les frais de fonctionnement (demande du SNEP/FSU de longue date).

Le SNEP/FSU demande la liste des 10 collèges concernés par une réhabilitation : collèges d'Arveyres (2021), de Parempuyres (2022), de Cenon J. Jaurès (2021), Edouard Vaillant (2021), St Médard d'Hastignan (2024), Lussac (2022), Mérignac J. Ferry (2022), Langon Toulouse Lautrec (2021), Blanquefort (2023), Coutras (2024). Des précisions sont données sur J. Jaurès Cenon et E. Vaillant qui disposent d'installations municipales qui ne bénéficieront que d'une salle semi-spécialisée. Pour Mérignac, la salle municipale serait récupérée par le CD pour créer 2 équipements pour le collège.

Des points d'actualité sont évoqués par le SNEP/FSU :

- remise d'une lettre du collège Mandela de Floirac concernant le manque d'installations intra-muros (le CD envisage de construire éventuellement sur un espace jouxtant le parking après concertation avec la commune ; une réunion doit avoir lieu entre le CD et la Mairie concernant le terrain en question).
- collège de Mios : la réunion du CD avec la Mairie a eu lieu mi-avril et 2 propositions ont été faites par le CD sans réponse à l'heure actuelle (soit une salle partagée, soit 2 salles différentes dont un dojo ; projet financé par le CD).
- collège grand parc de Bordeaux : pas de projet inscrits au PPI. M. Duverdier souligne le déficit important d'équipements sportifs sur la ville de Bordeaux.
- collège de Coutras : le gymnase va être partiellement remis en état cet été et de façon temporaire (fuites, sécurité, chauffage) avant restructuration totale du collège en 2024 avec démolition de l'actuel gymnase et reconstruction suivant le programme.
- St Médard en Jalles (Mauriac) : aucun travaux n'est prévu dans le PPI. Le CD envisagerait éventuellement des travaux après avoir reçu un dossier détaillé sur un projet de construction émanant de l'équipe EPS et du CA de l'établissement .

Pierre Merret et Christian Pierrat